Cinquante quatrième année. - N° 111 A Mercredi 10 juin 2020

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 328

44 – LOIRE-ATLANTIQUE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ST-NAZAIRE

Ventes et cessions

883 560 641 RCS Saint-Nazaire.
JADORE.
Forme : Société par actions simplifiée (à associé unique).
Capital : 954 EUR.
Adresse : route de Pontchâteau - le Gué Joli, 44530 Saint-Gildas des Bois.
Date de commencement d'activité : 31 mars 2020.
Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : LAMPRIDIS Société par actions simplifiée au capital de 1 789 311 euros, Siège social : Route de Pontchâteau - Le Gué Joli 44530 SAINT GILDAS DES BOIS, RCS SAINT NAZAIRE 402 337 455. ET JADORE Société par actions simplifiée au capital de 954 euros Siège social : Route de Pontchâteau - Le Gué Joli 44530 SAINT GILDAS DES BOIS, RCS SAINT NAZAIRE 883 560 641. AVIS DE PROJET D'APPORT PARTIEL D'ACTIF : Suivant acte sous seing privé en date à SAINT-GILDAS-DES-BOIS (44) du 31 mars 2020, la société LAMPRIDIS et la société JADORE ont établi un projet d'apport partiel d'actif placé sous le régime juridique des scissions prévu à l'article L. 236-22 du Code de commerce. Aux termes de ce projet, la société LAMPRIDIS ferait apport à la société JADORE de sa branche complète et autonome d'activité correspondant à l'exploitation de l'activité de vente d'articles d'équipement et de la personne et de tous articles se rapportant au bazar exploitée sous l'enseigne CENTRAKOR à SAINT-GILDAS-DES-BOIS. L'actif apporté s'élèverait à 354 974 €, le passif pris en charge par la société JADORE à 70 928 €, soit un apport d'une valeur nette de 284 046 €. En rémunération de cet apport, la société JADORE augmenterait son capital de 284 046 € par la création de 284 046 actions d'une valeur nominale de 1 € entièrement libérées et attribuées en totalité à la société LAMPRIDIS. Aucune prime d'apport ne serait constatée. Toutes les opérations, actives et passives, dont les biens apportés ont pu faire l'objet, effectuées entre le 30 septembre 2019, date d'arrêté des comptes et le jour de la réalisation définitive de l'apport, seront prises en charge par la société JADORE. La société LAMPRIDIS ne serait pas tenue solidairement au paiement des dettes prises en charge par la société JADORE. Les créanciers des sociétés LAMPRIDIS et JADORE dont les créances sont antérieures au présent avis pourront former opposition à l'apport dans les conditions et délais prévus par les articles L. 236-14, R. 236-8 et R. 236-10 du Code de commerce. L'apport est soumis à la condition suspensive de l'approbation du projet d'apport par les assemblées générales des deux sociétés, à l'agrément des établissements financiers et à l'agrément de la société CENTRAKOR STORE. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de

commerce, un exemplaire du projet d'apport partiel d'actif a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de SAINT NAZAIRE par chacune des sociétés le 05 juin 2020..

